

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 12 juillet 2012

Convocation du : 4 juillet 2012

**Objet :** DECHETS ENVIRONNEMENT  
Compostage

Compostage collectif. Vente de composteurs. (Annule et remplace la délibération du 4 juin 2012)

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de Michel Mescle, Président.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude Salles

**Etaient présents** : R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

**Excusés** : Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Président, Michel Mescle, invite le Vice-Président Patrick Aubin à exposer aux membres du conseil la proposition de mettre en place le compostage collectif dans les campings et établissements scolaires.

Des composteurs de 310 litres ou de 660 litres seront vendus.

La Communauté de Communes facturera ces composteurs au prix unitaire :

- de 15 € pour les composteurs de 310 litres
- de 60 € pour les composteurs de 660 litres.

Il soumet à l'avis du Conseil Communautaire cette proposition.

Cette délibération annule et remplace celle prise sur le même sujet le 4 juin dernier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012\_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012  
Publication : 17/07/2012

Pour le Président


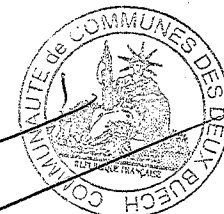


Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de compostage collectif, et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

Votants = 12
Pour = 12
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mesclé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012\_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012  
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

